

# S3 Bordeaux spécial PEGC

Supplément au Bulletin S3 Bordeaux n°196 avril - mai - juin 2014  
directeur de publication : JP MERAL - CPPAP : 1014S07145

## ÉDITO

Bordeaux, le 21 mai 2014

### AVERTISSEMENT COMPORTEMENT

C'est un avertissement comportement qu'on donne les salariés de la Fonction Publique au gouvernement en manifestant massivement dans toute la France le 15 mai. Parce qu'il s'agit bien de cela ; le gouvernement méprise les agents de la Fonction Publique en gelant le point d'indice depuis le 1er juillet 2010 et jusqu'en 2017, surtout qu'avant 2010 les augmentations avaient été particulièrement insignifiantes ne rattrapant jamais l'augmentation du coût de la vie.

Pour les enseignants s'ajoutent à cela des salaires et des perspectives de carrière très médiocres eu égard aux diplômes requis pour passer les concours. De plus il ne faut pas oublier les conditions de travail qui se dégradent d'année en année avec des effectifs qui dépassent trop souvent 30 élèves par classe au collège et des contraintes pédagogiques impossible à satisfaire au regard du nombre bien trop élevé d'élèves par classe. Pour dire les choses clairement l'inspection complique souvent la tâche des enseignants. La conséquence directe de ce constat est une crise du recrutement sans précédent dans l'éducation nationale ; là où il y a trente ans il y avait 10 candidats pour un poste aujourd'hui c'est 2 postes pour un candidat ; il n'y a qu'à voir les résultats au CAPES de mathématique de cette année, 793 candidats admis pour 1593 postes.

On peut imaginer facilement quelle serait la situation si nous étions dans une période de plein emploi, il n'y aurait plus que quelques dizaines de candidats admis.

Le gouvernement est au pied du mur, il ne pourra pas reculer comme les précédents ; il faut qu'il s'attaque au chantier de la revalorisation du métier d'enseignant et surtout que les conditions de travail et les fins de carrière soient ces préoccupations prioritaires sans quoi il y aura bientôt de plus en plus de classes sans enseignant.

Le changement c'est maintenant !



**SNUipp**



#### Sommaire

- Edito
- CR CAPA du 9 avril 2014
- Elections professionnelles
- Adhésion

# COMPTE RENDU DE LA CAPA DU 9 AVRIL 2014

La seconde CAPA des PEGC s'est tenue le mercredi 9 avril ; l'ordre du jour était le suivant :

- ▶ tableau d'avancement à la classe exceptionnelle rentrée 2014
- ▶ mouvement intra académique 2014
- ▶ notation administrative 2013-2014
- ▶ questions diverses

Pour le mouvement, il y avait deux demandes de mutation et une a été satisfaite ;

Pour la notation, il n'y pas eu de contestation ;

Pour l'avancement, 4 collègues ont été promus à la classe exceptionnelle sur 9 promouvables

Une déclaration a été lue par vos élus SNUIPP et SNES lors de cette CAPA portant notamment sur le ratio et l'accélération des fins de carrière (voir déclaration ci-dessous).

## DÉCLARATION DES ÉLUS SNUIPP/SNES/SNEP- FSU A LA CAPA DES PEGC DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX DU 09 04 2014

Monsieur le Recteur,

Depuis plusieurs années les PEGC, corps placés en extinction, dont l'âge moyen est au niveau national de 57 ans 6 mois, rencontrent des difficultés pour accéder au grade supérieur.

Leurs promotions étant liées aux avis émis par les chefs d'établissements et les IPR, des iniquités de traitement entre académies perdurent. Ainsi, dans certaines académies des collègues sont régulièrement exclus de toute possibilité de promotion en raison d'une opposition systématique de l'administration (avis défavorable, modification arbitraire de la place dans le tableau d'avancement...).

Aujourd'hui, l'engagement ministériel « d'accorder aux collègues des perspectives de carrière identiques à celles des certifiés » annoncé par la DPE en mars 1993 à l'ensemble des collègues par courrier individuel n'est toujours pas respecté. De plus, l'objectif de l'extinction de la hors classe, annoncée pour 2009 ne peut, cinq ans plus tard, être atteint. En conséquence toute possibilité de péréquation pour les retraités ne peut être envisagée.

Pour ces raisons les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU demandent à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, un ratio à 100 % pour l'accès à la Classe Exceptionnelle. Par ailleurs, des mesures indispensables sur la structure de la classe exceptionnelle doivent être prises rapidement, afin de permettre à tous les PEGC d'accéder, à minima avant leur départ en retraite, à l'indice terminal 783 dans les mêmes proportions que les certifiés.

Aujourd'hui, aucune possibilité de promotion accordée par le ministère ne doit être perdue. Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, d'attribuer la totalité des possibilités qui vous sont accordées.

Les élus SNUipp/SNES/SNEP-FSU vous demandent, Monsieur le Recteur, de bien vouloir transmettre notre courrier à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale.

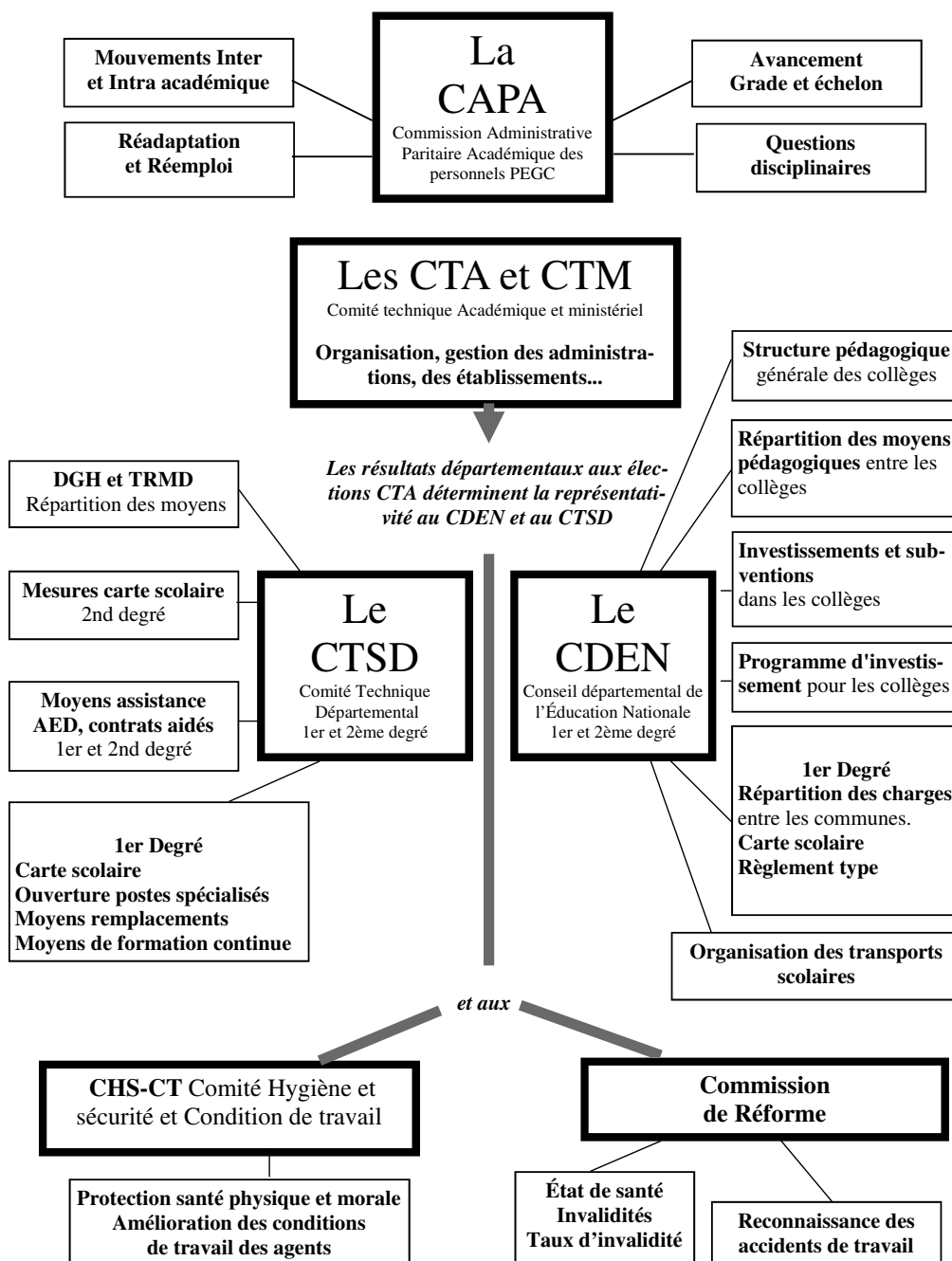
# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 4 décembre 2014.

Les CAPA pour les PEGC seront donc renouvelées, c'est-à-dire que tous les PEGC titulaires rattachés à l'académie voteront pour une liste de 6 PEGC syndiqués ou non syndiqués. A la rentrée nous seront plus qu'une centaine de collègues dans l'académie de Bordeaux mais beaucoup d'entre nous sont encore loin de la retraite et le SNES et le SNUIPP continueront comme ils l'ont toujours fait à suivre, informer et défendre tous les PEGC. La raison pour laquelle je vous sollicite pour être candidat sur la liste SNES, SNUIPP, SNEP/FSU à la CAPA des PEGC. Si vous souhaitez donc être candidat SNES, SNUIPP, SNEP/FSU n'hésitez pas à me contacter par mail parce que la liste n'est pas complète ; bruno.laulan@laposte.net

Ci-dessous un document où est répertorié toutes les instances qui dépendent des élections professionnelles et où peuvent siéger les PEGC.

## Les principales instances où siègent les élus PEGC.



SNES Bordeaux  
138, rue de Pessac 33000 Bordeaux  
Tél. 05 57 81 62 40  
email : s3bor@snes.edu  
http://www.bordeaux.snes.edu/  
Permanences du lundi au vendredi de 14h à 17h30

Pour votre retraite, vous pouvez contacter Philippe  
Jeanjean au SNES Bordeaux, du lundi au jeudi de 14h30 à 17h30

SNES Dordogne  
Bourse du Travail, rue Bodin  
24000 Périgueux  
Tél : 05 53 05 17 58  
Fax : 05 53 05 17 57  
email : snes24@wanadoo.fr

SNES Gironde  
138, rue de Pessac  
33 000 Bordeaux  
Tél : 05 57 81 62 44  
Fax : 05 57 81 62 41

email : s2gironde@bordeaux.snes.edu

SNES Landes  
Maison des syndicats  
97 Place Caserne Bosquet  
40000 Mont de Marsan  
Tél : 05 58 93 39 35  
Fax : 05 58 05 92 65  
snes40@orange.fr

SNES Lot et Garonne  
14, rue Jean Terles  
47000 Agen  
Tél/Fax : 05 53 47 13 47  
email : snes47@wanadoo.fr

SNES Pyrénées Atlantiques  
66 rue Montpensier  
64000 Pau  
Tél : 05 59 84 22 85

email : snes-64@bordeaux.snes.edu



**PEGC de l'Académie de BORDEAUX**  
-----  
**Bulletin d'Adhésion au SNUIPP/FSU**  
Année scolaire 2013 / 2014  
(à renvoyer à votre département d'exercice voir  
adresse ci-dessous)

**SNUIPP-FSU**

DEPARTEMENT D'EXERCICE (à entourer)

64

47

40

33

24

Nom : ..... Nom de jeune fille : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance / .. / .. Téléphone : ..... Courriel : .....  
Situation administrative : PEGC - Territoire administratif CEA - Retraité(e) Autre .....  
Adresse personnelle : ..... Ville : .....  
Code postal : .....  
Etablissement d'exercice : ..... Ville : .....  
Code postal : .....  
Echelon : ..... Montant de la cotisation : ..... Syndiqué(e) 2012 / 13 ? oui /

Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PEGC Cl. Norm					124	130	136	144	151	160	169
PEGC H.C.	143	151	160	169	191	205	<b>66 % de la cotisation est déduite de l'impôt sur le revenu !</b>				
PEGC C.E.	191	207	217	231	244	<b>Sur une cotisation de 150€ vous ne payez que 50€</b>					

Retraités **9** Disponibilités **7**  
Temps partiel cotisation **X** quotité  
CPA après **2004 50** ou **60 %**

Je choisis de payer ma cotisation  
□ En 1 fois  
Chèque de ..... € à l'ordre du  
SNUJPP  
de mon département  
□ En 4 fois  
Chèques de ..... € à l'ordre du  
SNUJPP  
de mon département

**SNUJPP 24**  
Bourse du Travail, 26 rue Bodin  
24029 PÉRI GUEUX Cedex  
**SNUJPP 33**  
Bourse du Travail, 44 cours Aristide Briand,  
33075 BORDEAUX Cedex  
**SNUJPP 40**  
Maison des syndicats, 97 place de la caserne  
40000 MONT DE MARSAN  
**SNUJPP 47**  
169 bis avenue Jean Terles  
47000 AGEN  
**SNUJPP 64**  
66 rue Montpensier 64000 PAU 05 59 80

Le SNUJPP pourra utiliser les informations pour adresser la revue nationale « Fenêtres sur Cours ». Je décline  
SNUJPP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des  
commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatiques dans  
des conditions fixées par la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes  
conditions en m'adressant à la section du SNUJPP.